



Association pour la Coopération au Collège et Lycée

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Jeudi 2 Décembre 2010 à 17 H à la Salle des fêtes de l'établissement

## MEMBRES PRÉSENTS

Responsables légaux :

Mme Lambour, MM. Girard et Richard

Membres du Personnel :

MM. Carlig, Joly, Paquet, Ruppert, Saulnier, Walch

Membres collégiens :

Marie Schultz (3°6)-Manon Christoph (4°3)-Ahlem Ben Meftah (4°3)-Rémy Eby (5°6)-Chloé Marchal (6°6)

Membres lycéens :

Romane Lambour (T°ST2S1)-Justine Mertz (T°S)-Jordan Dritsch (T°S)

## MEMBRES ABSENTS QUI SE SONT EXCUSÉS

Mme Huffschmitt, responsable légal d'élève

Mmes Braun, Gouvernet, Helissen, Milon, membres du Personnel

Nicolas Schwaller, ancien élève

*L'ACCL remercie particulièrement MM. Bour, Richard, Santoni pour leurs aides techniques précieuses.  
Un petit cadeau est offert à tous les délégués élèves présents.*

## ORDRE DU JOUR

*Présentation par M. Walch de diapositives du voyage ACCL de 2010 en Ecosse.*

1. Le mot de bienvenue du président
2. Le mot de M. le Proviseur, invité d'honneur et adhérent de l'ACCL
3. Bilan d'activités présenté par le président
4. Bilan financier présenté par M. Joly, trésorier
5. Les mots des administratrices et des administrateurs
6. Questions et réponses
- 6a Projet de Melle Helissen
7. Règlement intérieur
8. Cotisations 2011-2012
9. Elections des administrateurs représentants légaux d'élèves, des administrateurs élèves et des administrateurs du Personnel
10. Nomination facultative de commissaires aux comptes
11. Mot de clôture

*Le verre de l'amitié est offert à tous les présents à l'issue de l'assemblée générale.*

## COMPTE-RENDU

1. Le président remercie vivement les membres présents d'avoir accompli l'effort de venir ce soir. Il remercie Mme la principale-adjointe et Mme la proviseure-adjointe, invitées à notre assemblée mais n'ayant pas pu venir, d'avoir accepté de libérer cette soirée au profit de l'ACCL en ne prévoyant aucun conseil de classe en même temps. Il remercie également Monsieur le Proviseur d'avoir honoré l'invitation que le Conseil d'administration lui a adressée. Le président sollicite encore l'autorisation de l'assemblée pour ajouter un point 6a) à l'ordre du jour : elle lui est accordée à l'unanimité.
2. Comme à son habitude M. le Proviseur souligne l'importance des actions menées par l'ACCL, une association qui est une véritable école de la citoyenneté pour les élèves qui acceptent de siéger à son Conseil d'administration. Il remercie tous les acteurs de la réussite de l'association.
3. Le président sortant dévoile les chiffres des adhésions et des dons. Ainsi 444 collégiens et 293 lycéens ont-ils adhéré à l'ACCL. Il en est de même pour 23 responsables légaux, 33 membres du personnel et un ancien élève. L'ACCL a recueilli 30 dons financiers pour un montant de 403 euros : un reçu fiscal leur a été adressé. L'ACCL remercie sincèrement tous les adhérents et tous les donateurs pour leur générosité. Le président sortant énumère toutes les actions menées par l'association depuis la dernière assemblée générale. Il souligne les projets aboutis comme il regrette quelques déceptions. L'assemblée générale approuve ce bilan à l'unanimité des présents.
4. Le bilan financier présenté par le trésorier sortant est approuvé à l'unanimité des membres présents. Le président fait savoir par ailleurs que la commissaire aux comptes Melle Gironis a quitté l'établissement en juillet 2010 sans avoir gardé contact avec nous.
5. M. Walch exprime le souhait de voir davantage d'adhérents prendre des initiatives et s'investir dans la vie de l'association.
6. M. Saulnier souhaite que soit éclaircie la situation de l'adhérent qui est à la fois membre du personnel et représentant légal d'élève. Le président sortant explique que cet adhérent s'est inscrit en début d'année scolaire soit en tant que parent, soit en tant que membre du personnel, le cumul n'étant pas prévu par les statuts de l'association.  
M. Saulnier se propose par ailleurs de « vectoriser » le logo de l'établissement : ainsi pourrions-nous peut-être de nouveau envisager de commander à moindres frais une ou deux banderoles destinées à annoncer les futures Journées Portes ouvertes. Nous lui en sommes d'avance tous remerciant.  
Melle Mertz sollicite la permission de l'ACCL pour vendre café et gâteaux au profit de l'association ELA. Nous lui suggérons d'entrer en contact avec Melle Helissen qui mène une opération similaire au profit du financement d'un voyage de classe au Pays de Galles, cela afin d'harmoniser le calendrier de ces ventes : Melle Mertz devra ensuite nous recontacter.
- 6a) Melle Helissen sollicite le concours de l'ACCL pour gérer les recettes des ventes de café et de gâteaux lors des rencontres parents-professeurs.  
Accord unanime des membres de l'assemblée générale.
7. Aucune modification du règlement intérieur n'a été proposée par un membre de l'association, ni avant l'assemblée générale, ni au cours de celle-ci. Ainsi ce règlement reste-t-il en vigueur jusqu'à la prochaine assemblée générale. Adoption à l'unanimité des présents.
8. Le conseil d'administration de l'ACCL propose d'augmenter les montants des cotisations statutaires en 2011-2012. Ainsi l'ACCL prévoit-elle d'accroître l'an prochain les montants des aides allouées aux voyages et aux sorties de classes.  
La cotisation 2011-2012 serait ainsi réévaluée de la manière suivante :  
7 euros pour un élève de l'établissement, mineur ou majeur  
10 euros pour un adulte (personnel, représentant légal, ancien élève)  
15 euros pour la cotisation optionnelle d'adhérent bienfaiteur (chacun peut opter pour cette cotisation)  
Adoption de ces trois montants de cotisations à l'unanimité des membres présents.
9. a) M. Richard, représentant légal de lycéenne et seul candidat, est élu administrateur à l'unanimité  
M. Girard, représentant légal de collégien et seul candidat, est élu administrateur à l'unanimité  
b) Melles Lambour et Mertz et M. Dritsch, lycéens et seuls candidats, sont élus administrateurs à l'unanimité  
Melles Ben Meftah et Christoph, collégiennes et seules candidates, sont élues administratrices à l'unanimité  
c) MM. Joly, Paquet et Saulnier, membres du Personnel et seuls candidats, sont élus administrateurs à l'unanimité  
Le président sortant précise qu'il incombe encore à chacun des membres élus du personnel de coopter un adhérent adulte ou élève.
10. Personne n'est candidat à la fonction de commissaire aux comptes. Le président fait savoir que la législation n'impose pas leur existence au sein des FSE des établissements scolaires. L'ACCL sera ainsi dépourvue de commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale.
11. Le président rappelle la devise de l'ACCL qui fut la préférée de l'écrivain phalsbourgeois Emile Erckmann : « *Il faut attacher son char à une étoile* ». Il clôt l'Assemblée générale à 18 H 15 en invitant les personnes présentes au verre de l'amitié.

N. WALCH, **secrétaire sortant**

G. RUPPERT, **président sortant**

### Destinataires :

- M. le Proviseur, pour information
- Les administrateurs de l'ACCL
- Les membres adultes intéressés
- Le tableau ACCL destiné aux élèves (corridor d'entrée Est de l'internat) et celui de la salle des professeurs